

# INFO SENIOR



Bulletin d'information de la DG HR

JANVIER - MARS 2019 #21

## Sommaire

Contacter le Service Pensions du PMO 4 .....	1
Application PMO Contact en ligne – RCAM.....	2
A quoi sert "EU Login".....	2
Frais médicaux: excessivité.....	3
Permanence PMO 3 en 2019 dans les locaux de l'AIACE Belgique.....	4
Nouvelle boîte aux lettres disponible au Bureau Liquidateur de Luxembourg.....	4
Active senior: pourquoi pas vous? .....	5
Yammer After EC : VOTRE réseau social.....	6
Votre Helpdesk en marge des Assises.....	6
La présidence roumaine du Conseil de l'UE.....	7
Cumul de la pension communautaire avec une pension nationale – Rappel.....	8
Communication d'Afiliatys: du nouveau dans l'assurance complémentaire au RCAM.....	8

## Contacter le Service Pensions du PMO 4

Dans l'optique de continuer à améliorer les services qu'elle offre, l'unité Pensions du PMO (PMO.4) a créé **deux nouvelles boîtes e-mail fonctionnelles** (qui remplacent la boîte e-mail personnelle des gestionnaires) :

[PMO-PENSIONS@ec.europa.eu](mailto:PMO-PENSIONS@ec.europa.eu) pour les pensions d'ancienneté/invalidité  
[PMO-SURVIE@ec.europa.eu](mailto:PMO-SURVIE@ec.europa.eu) pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin.

De plus, depuis le 1er octobre 2018, PMO.4 met à la disposition des pensionnés un **nouveau numéro de téléphone unique (+ 32 (0)2-297 88 00)** accessible les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30. Ce service «Contact Pensions» répond aux questions des pensionnés sur la pension.

Contact Pensions est également à la disposition des veuves/veufs et orphelins

Le nouveau numéro et les boîtes e-mail fonctionnelles sont disponibles sur les bulletins de pension.



## Application PMO Contact en ligne - RCAM

Les formulaires accessibles via le PMO Contact en ligne le seront prochainement seulement via le portail Staff Matters (SMP).

En effet, sur chaque page thématique du portail, vous aurez la possibilité de poser votre question en cliquant sur un bouton «Contact us». Par exemple, si vous avez des questions concernant les prises en charge, il faudra vous rendre sur la page ad hoc sur SMP. Après lecture des informations, vous pourrez, s'il subsiste des questions, les poser via le bouton «Contact us» qui se trouvera à droite de l'écran, à la place du bouton «PMO Contact» actuel. Il en va de même pour RCAM en ligne: les liens vers le PMO Contact actuel seront remplacés par de nouveaux liens.

Notez que ce nouveau système requiert un accès certifié EU Login. Cet accès permet d'assurer au mieux la sécurité de vos échanges.

La date exacte du passage de PMO Contact vers le système Staff Contact n'est pas encore fixée. Si vous ne disposez pas encore d'un accès à EU Login, nous vous invitons à le demander dès aujourd'hui.

L'aide via le central téléphonique, au sein des bureaux d'accueil et par courrier postal resteront bien sûr opérationnels après cette migration. Cependant, nous recommandons l'utilisation de cet outil de communication en ligne car il vous permet de garder un historique de vos échanges avec le PMO.



<https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

Le service PMO Contact est accessible par téléphone + 32-2-29 97777 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

### A quoi sert «EU Login»

Le système d'authentification «EU Login» vous permet d'accéder à :

- My Intracomm (le site intranet de la Commission) et le portail «pensionnés» qui vous facilite la navigation sur le site
- PMO Contact (pour poser une question concernant le PMO)
- RCAM en ligne (pour gérer votre situation quant à l'assurance maladie).

**EU Login**

One account, many EU services

Vous n'avez pas de compte EU Login ?

Le manuel est disponible sur le site de l'AIACE : <https://aiace-europa.eu/> - cliquez sur «Services» > «RCAM en ligne» > «Comment créer un compte EU Login». Ce manuel est également disponible sur [le portail pensionnés](#).

Le PMO met à votre disposition un Helpdesk pour vous aider avec la création d'un compte EU Login:

- Bruxelles: bâtiment MERO (avenue de Tervuren 41) de 9h30 à 13h. Téléphone +32 (0)2 29 76 888
- Luxembourg: bâtiment Drosbach, DRB B2/085, Téléphone +352 4301 36100, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.
- Ispra: Téléphone +39 0332 78 30 30, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

**ATTENTION** : pour créer un compte EU Login, vous devez avoir un téléphone portable, un PC ou tablette et une adresse email.

Vous n'avez pas de GSM, smartphone, PC ou tablette ? Pas d'inquiétude, vous serez TOUJOURS destinataires des informations qui vous concernent directement en format papier.

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/>

PMO Contact en ligne : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

RCAM en ligne : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

## Frais médicaux: excessivité

Il se peut que vous soyez un jour confronté, lors d'un remboursement, à une application de l' «excessivité» et/ou du «coefficient d'assiette remboursable (CAR)». Cette situation aura un effet significatif sur le montant qui restera à votre charge. C'est pour cela que nous vous invitons à lire attentivement ces quelques lignes d'explication.



Que stipule la Réglementation du RCAM ? «En application de l'article 20 de la Réglementation commune du RCAM et conformément aux Dispositions générales d'exécution (DGE), lorsqu'aucun plafond de remboursement n'est fixé, y compris en cas de maladie grave, la partie des frais qui dépasse sensiblement les prix moyens pratiqués dans le pays où les prestations ont été effectuées, peut être exclue du remboursement.»

Cela signifie, qu'il est important que vous soyez conscient des prix moyens pratiqués au sein du pays dans lequel la prestation a lieu. Afin d'éviter les mauvaises surprises, le RCAM conseille de bien se renseigner avant son admission à l'hôpital ou avant de subir un acte médical coûteux. Ici, la demande d'estimation prend toute sa valeur. La partie des frais excessifs est déterminée au cas par cas par le bureau liquidateur après avis du médecin conseil. Un rapport médical détaillé pourrait vous être demandé.

En outre, si les frais (i.e. hospitalisation, acte médical coûteux) sont encourus dans un pays en dehors de l'Union européenne et que ce dernier est reconnu comme pays «à médecine chère», le «coefficient d'assiette remboursable» établi pour ledit pays peut être appliqué. Cette règle a aussi pour conséquence que le montant à votre charge peut être très élevé.

Les Etats-Unis, la Norvège et la Suisse sont considérés actuellement comme des pays «à médecine chère». Les coefficients d'assiette ci-après sont applicables pour ces pays depuis le 1er juillet 2016:

- USA: 2,4966
- Suisse: 1,8123
- Norvège: 1,6797

À titre d'exemple, pour une demande de remboursement concernant un traitement médical en Suisse et qu'il s'agit d'une prestation non plafonnée par le RCAM et dont le prix est égal ou supérieur de 25 % à la moyenne de l'Union européenne, les frais encourus font l'objet d'une réduction par recours au coefficient d'assiette remboursable établi pour la Suisse. Ce qui a pour effet que les taux de remboursement prévus par la réglementation RCAM sont appliqués sur le montant des frais encourus rendu comparable à la moyenne des coûts dans les Etats membres de l'Union. Au niveau pratique, le prix de la facture est divisé par 1,8123 et le pourcentage de remboursement reconnu par le RCAM pour le traitement médical en question (par exemple 85% ou 100% en cas de maladie grave) est appliqué sur le résultat obtenu après cette division.

Dans certains cas (pensionné résident dans le pays en question, urgence ou s'il n'existe pas au sein de l'Union européenne de traitement équivalent pour soigner la maladie) il existe une clause de sauvegarde qui prévoit que le montant remboursé à l'affilié par le RCAM ne soit pas inférieur à 50 % du coût total payé par celui-ci. Il est clair qu'une partie considérable de frais médicaux encourus peut rester à charge de ce dernier.

Il faut aussi noter que cette règle s'applique même si les frais en question sont liés à une maladie reconnue comme «maladie grave» par le RCAM. En effet, si les coefficients d'assiette remboursable ne s'appliquent pas en cas de maladie grave, ce n'est qu'à la seule condition qu'il n'existe pas au sein de l'Union européenne des traitements équivalents pour soigner la maladie en question (après avis du médecin conseil).

Cela signifie que la partie des frais restant à charge de l'affilié peut être très significative même en cas de maladie grave.

Nous vous rappelons qu'il est très important de souscrire à une assurance complémentaire en cas de voyage et à plus forte raison si vous voyagez dans l'un de ces pays (agence de voyage, banque, assurance privée, ...).

Nous attirons également votre attention sur le fait que, dans certains pays, on constate un phénomène de surfacturation lorsqu'une lettre de prise en charge est accordée (i.e. si c'est le RCAM qui paie les factures). C'est la raison pour laquelle, en cas d'hospitalisation dans ce type de pays, le RCAM ne délivre pas de lettre de prise en charge (sauf cas exceptionnel). Une avance est privilégiée.

De manière générale, afin d'éviter toute mauvaise surprise, il est recommandé de demander systématiquement un devis en cas d'hospitalisation (chambre et honoraires), même si l'hospitalisation a lieu dans un pays membre et dans un hôpital conventionné.

<https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx> > **Personnel** > **Santé** > **Remboursements (RCAM)**

<https://ec.europa.eu/pmo/contact/>

Le service PMO Contact est accessible par téléphone + 32-2-29 97777 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

### Permanence PMO 3 en 2019 dans les locaux de l'AIACE Belgique

Une collègue de l'unité PMO3 sera présente dans les locaux de l'AIACE Belgique à la rue de Genève 1, 1140, Evere (accès par l'entrée principale au n°3), 1<sup>er</sup> étage, bureau 33, aux dates suivantes: **7 février, 28 février, 21 mars, 11 avril, 2 mai, 23 mai, 13 juin, 4 juillet.**



Les heures de présence seront de 14h00 à 16h00.

La collègue du PMO 3 sera à la disposition des pensionnés pour les aider à résoudre leurs problèmes liés au RCAM. Les pensionnés souhaitant se rendre à la permanence devront signaler leur nom par e-mail ([aiace-be@ec.europa.eu](mailto:aiace-be@ec.europa.eu)) au plus tard le lundi précédant la permanence, avant 13h. Ceci permettra à la collègue du PMO3 d'examiner les dossiers des personnes concernées. Tout désistement devrait également être signalé.

**AIACE Belgique** - Rue de Genève, 1, bureau 01/05, 1140, Bruxelles.

Permanences du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30, téléphone: **+32 2 295 38 42**

e-mail: [aiace-be@ec.europa.eu](mailto:aiace-be@ec.europa.eu)

<https://www.aiace-be.eu/>

### Nouvelle boîte aux lettres disponible au Bureau Liquidateur de Luxembourg

Le Bureau Liquidateur de Luxembourg a mis à disposition des pensionnés une boîte aux lettres pour y déposer leurs documents à destination du RCAM.

Cette boîte se situe à gauche de la réception derrière les portes vitrées.



D'autre part, les pensionnés qui souhaitent monter au PMO Contact ou à l'Espace seniors peuvent se garer sur l'un des deux emplacements «Voiture de service» du parking visiteur du bâtiment Drosbach.

Ces places sont actuellement réservées par un cône. Il leur suffira donc de le retirer et d'en informer la réception. Une commande d'arceau pour ces deux places est en cours, une fois la pose effectuée, il conviendra aux pensionnés de se présenter à la réception et de demander à ce qu'un gardien leur ouvre l'arceau.

## Active senior : pourquoi pas vous?

L'[expertise des anciens fonctionnaires](#) est valorisée par la Commission. Ainsi, ils peuvent participer à certaines activités au sein des services, selon certaines modalités. Apprenez-en plus!



### Qu'est-ce que l'initiative Active senior ?

Les anciens fonctionnaires de la Commission peuvent participer de façon bénévole à des mandats ou activités non rémunérés exercés au sein de la Commission. Active Senior vise à favoriser le recours par la Commission à l'expertise du personnel retraité, quel que soit le niveau de hiérarchie occupé au moment du départ à la retraite. Ne sont concernés par cette initiative que les anciens fonctionnaires et autres agents titulaires d'une pension d'ancienneté de la Commission. Il incombe aux directions générales et services de définir les domaines d'activités. Ces domaines peuvent être très variés :

- information et présentation de politiques, participation à des conférences, groupes de réflexion
- expertise politique, conseils et participation à des tasks force spécifiques
- expertise technique, avis sur programmes, évaluation de projets, analyse de marchés
- formation, mentoring, assistance pédagogique
- participation à des jurys de concours, panels de sélection
- aide au secrétariat.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres domaines peuvent être définis en fonction des besoins des services.

### Certaines règles sont à respecter par les services

L'active senior ne peut pas assumer des responsabilités directes et des prises de décision. Il ne doit pas être autorisé à représenter la Commission de manière officielle, ni à intervenir dans des négociations avec un organisme extérieur, ni à participer à des réunions où il engagerait la Commission. L'active senior ne remplace pas un fonctionnaire en activité. Les fonctionnaires doivent conserver la maîtrise et la responsabilité des activités entreprises au sein des services. L'utilisation de l'expertise d'un ancien constitue une valeur ajoutée. Elle est à considérer comme complémentaire.

### En pratique

- Toute activité dans le cadre d'Active Senior fait l'objet d'une signature de convention entre l'ancien fonctionnaire et le service. Celle-ci spécifie l'objet de l'activité, la durée ainsi que le remboursement de frais éventuels.
- Si l'activité se déroule en dehors du lieu de résidence du pensionné, certains frais sont remboursés tels que les frais de séjour et de voyage.
- L'active senior bénéficie, durant toute la durée de la convention, d'une assurance accident et d'un accès à tous les immeubles.
- L'active senior doit respecter les devoirs d'honnêteté et de délicatesse comme l'exige le Statut (article 16). Dans ce contexte, il est tenu de signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêt entre une éventuelle activité extérieure et l'activité dans le cadre de la convention.
- Il n'y a pas de limite d'âge ni de limite de temps après le départ en pension.
- Plusieurs conventions peuvent être signées par un active senior avec différents services pour autant que le planning des activités soit compatible.

### Intéressé(e)?

Si vous désirez manifester votre intérêt, il vous est loisible d'envoyer votre curriculum vitae à la Commission. Un modèle est disponible sur le site Active Senior, facile à compléter et mentionnant les domaines d'expertise. Il sera mis en ligne sur une plateforme collaborative accessible aux managers de la Commission. Ceux-ci pourront y trouver, s'ils le désirent, les profils recherchés. Nous vous conseillons, toutefois, de manifester votre intérêt auprès de votre ancienne DG et/ou de prendre contact directement avec des unités susceptibles d'être intéressées par une convention d'active senior.

**i Site Active senior :** <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx> - cliquez sur «Active senior» dans la colonne de droite

**Pour l'envoi du CV ou toute autre information :** [HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu](mailto:HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu)

## Yammer After EC : VOTRE réseau social

**Yammer After EC** est une plateforme sociale de discussion et d'échange d'informations. Ce réseau est réservé aux anciens fonctionnaires des Institutions européennes à la retraite et leur permet d'être connectés. Retrouvez-y vos anciens collègues en parcourant la liste des membres. Contactez-les directement en leur laissant un message privé ou postez un message en indiquant qui vous avez perdu de vue et vous aurez probablement la chance qu'on vous guidera jusqu'à ce collègue.



Yammer After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de groupes d'intérêt auxquels vous choisirez d'adhérer ou non. Créez-en un, participez à la discussion, ajoutez le cas échéant des images, documents, liens hypertexte, etc. à votre message pour appuyer votre discours, sollicitez l'avis des autres. Posez des questions, l'expérience d'une personne sera partagée avec d'autres, par exemple sur le RCAM en ligne ou encore sur les pensions, etc. Plusieurs groupes d'aide en ligne (Help Yammer After EC, Help PMO Contact, Help RCAM-JSIS, Help ECAS, My IntraComm News) ont notamment été créés par des bénévoles de l'AIACE Internationale.

Certains fonctionnaires en activité, à la Commission et dans d'autres institutions européennes, travaillant dans le domaine des Ressources Humaines (DG HR, PMO, etc.) choisissent de se faire membres du réseau, sur une base volontaire, et sont disponibles pour répondre aux questions et/ou donner un retour d'information sur des difficultés rencontrées par des retraités.

Rendez-vous sur le site <https://www.yammer.com/afterec/> pour vous inscrire directement. Entrez uniquement votre adresse email PRIVÉE (même si on demande votre adresse professionnelle!) et attendez qu'un administrateur du réseau vous envoie une invitation à partir de Yammer After EC. Il suffira ensuite de suivre les instructions qui y seront indiquées.

Afin de nous permettre de vous identifier en tant que retraité des Institutions européennes, l'Administrateur du réseau vous demandera le cas échéant de préciser vos nom et prénom et votre numéro de pensionné.

## Votre Helpdesk en marge des Assises

L'AIACE internationale tiendra ses Assises annuelles à Lisbonne du 18 au 22 mai 2019. Toutes les informations et le formulaire d'enregistrement sont disponibles en ligne (<https://aiace-europa-assises.eu/>) ou auprès du Secrétariat ([aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu); téléphone **+32 2 295 29 60**).



**Les bénévoles du Help Desk de l'AIACE internationale auront non seulement une oreille attentive à vos besoins personnels d'information mais réserveront certains moments durant les Assises pour répondre à vos interrogations et pour vous guider à travers les applications de la Commission.**

### Souhaitez-vous :

- De l'aide concrète pour créer un compte « EU Login », la passerelle sécurisée indispensable pour se connecter aux applications RCAM en ligne, au Portail « Staff Matters » (MyIntraComm, PMO Contact) et Sysper Pensions ?
- Découvrir seulement toutes les infos et ressources du site de l'AIACE Internationale avec plein de formulaires faciles à télécharger sur votre ordinateur tels que des « demande de remboursement », « demande d'autorisation préalable », « Prise en charge », etc. Et ceci SANS AUCUN LOGIN NI PASSWORD !
- Connaître tous les trucs et astuces pour remplir rapidement et facilement une demande de remboursement de frais médicaux ou une autre option du « RCAM en ligne » ?
- Apprendre à s'y retrouver dans le nouveau Portail « Staff Matters » (MyIntraComm) de la Commission, très riche en Actualités et informations en tous genres et dans tous les domaines ?
- Découvrir la nouvelle application SYSPER Pensions et ses avantages ?
- Et vous faire connaître le réseau social réservé aux anciens des Institutions Européennes, Yammer after EC...

Intéressés? Martine Platteau-Guillaume & Micheline Bruyninckx seront disponibles à l'Hôtel Sana Malhoa **dès le samedi 18 mai. Des démonstrations des différentes applications seront déjà organisées dans l'après-midi.**

**Consultez chaque jour le tableau d'affichage dans le hall de réception de l'hôtel pour connaître le programme et les horaires.**

**i** AIACE Internationale – 105, Avenue des Nerviens, bureau 00/036, 1049, Bruxelles.  
Le secrétariat est ouvert tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00.  
Téléphone: **+32 2 295 29 60**; e-mail: [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)  
<https://aiace-europa.eu/>

## La présidence roumaine du Conseil de l'UE

La Roumanie prend, pour la première fois, la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2019.

Les priorités de la présidence roumaine sont dictées par le slogan suivant: la cohésion, une valeur européenne commune, au sens de l'unité, de l'égalité de traitement et de la convergence.

Le programme de la présidence met l'accent sur quatre grandes priorités: une Europe de la convergence, une Europe plus sûre, une Europe acteur mondial de premier plan et une Europe des valeurs communes.

La présidence accueillera également un sommet à Sibiu pour la journée de l'Europe, qui orientera le débat sur l'avenir de l'Europe.

La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle par chaque État membre pour une période de six mois. Pendant cette période, la présidence préside des réunions à tous les niveaux au sein du Conseil, contribuant ainsi à assurer la continuité des travaux de l'UE au Conseil.

Les États membres qui assurent la présidence travaillent en étroite coopération par groupes de trois, appelés "trios". Ce système a été introduit par le traité de Lisbonne en 2009. Le trio fixe les objectifs à long terme et élabore un programme commun définissant les thèmes et les grandes questions qui seront traités par le Conseil au cours d'une période de dix-huit mois. Sur la base de ce programme, chacun des trois pays élabore son propre programme semestriel plus détaillé.

Le trio actuel est composé des présidences roumaine, finlandaise et croate.

- i** Site web de la Présidence roumaine: <https://www.romania2019.eu/page-daccueil/>
- i** Calendrier provisoire des réunions et sessions sous la présidence roumaine: [https://www.consilium.europa.eu/media/37255/romanian-presidency-draft-calendar\\_181203.pdf](https://www.consilium.europa.eu/media/37255/romanian-presidency-draft-calendar_181203.pdf)
- i** SOURCE: <https://www.consilium.europa.eu/fr/>



## Cumul de la pension communautaire avec une pension nationale – Rappel

Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à une pension nationale vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire peuvent introduire une demande de pension pour les années de travail prestées pour un employeur national dans la limite des années requises pour obtenir une pension pour une carrière complète.

Exemple : carrière en Belgique : 9 ans - Carrière complète CEE : 37 ans. La pension belge maximale dans ce cas sera de 8 ans car la carrière maximale considérée en Belgique est de 45 ans.

En effet, la SEPS/SFPE a eu gain de cause contre le service fédéral des pensions en Belgique suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne n° C-408/14 du 10 septembre 2015. Arrêt A. Wojciechowski vs/ Etat Belge (ONP).

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui une telle pension aurait été refusée.

Hendrik Smets, Vice-président chargé des questions juridiques, est à leur disposition pour les guider dans leurs (nouvelles) démarches.

Adresse e-mail de contact : [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) ou [hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr)



**i SFPE** - 175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles (Sur rendez-vous)  
105 avenue des Nerviens, Bureau N105 00 010, BE-1049 Bruxelles (Mardi et jeudi ou sur rendez-vous)  
Téléphone: **+32 (0) 475 472 470**  
[www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

## Communication d'Afliatys: du nouveau dans l'assurance complémentaire au RCAM

A partir du premier janvier 2020 la gestion d'hospi Safe (et Hospi Safe +) sera désormais assurée par ALLIANZ CARE qui a remporté l'appel d'offres lancé par AFILIATYS début 2018. La police reste et restera l'assurance proposée par AFILIATYS.

A cette date, ALLIANZ CARE reprendra l'intégralité du contrat d'assurance actuel, partant, tous les assurés, sans exception.

Jusqu'au 31 décembre 2019, CIGNA reste en charge de sa gestion, le contrat conclu avec AFILIATYS prévoyant une période transitoire d'une année.

Les modalités de remboursement seront strictement identiques aux actuelles (sur base du bordereau de remboursement du RCAM)



Le nouveau contrat prévoit un certain nombre d'améliorations :

Hospi Safe se déclinera désormais en trois options (au lieu de deux) :

- Hospi Safe : c'est la situation actuelle, couvrant, en complément du RCAM, les hospitalisations suite à une maladie ou un accident;
- Hospi Safe maladie: option nouvelle couvrant les hospitalisations liées à la seule maladie;
- Hospi Safe + : sans changement.

Il n'y aura plus de questionnaire médical. La souscription pourra se faire jusqu'au jour du départ à la retraite. Il y aura un strict parallélisme entre les règles du RCAM et celles, contractuelles, de l'assurance complémentaire,

ALLIANZ mettra en place un « guichet unique » qui assurera un traitement personnalisé des dossiers.

**i AFILIATYS** – 105, Avenue des Nerviens, bureau 00/09 – 1040, Bruxelles  
Permanence les mardis et jeudis de 9h00 à 15h00 – Téléphone: **+ 32 2 298 50 00**  
[www.afliatys.eu](http://www.afliatys.eu)